

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE KIIKI

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-work-Fatherland

CENTER REGION

DEPARTMENT OF MBAM AND INOUBOU

KIIKI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE OF THE ADMINISTRATIVE

MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

COMMUNIQUE N°009/C/J.04/SIGAM/COKI/SG/2025

DU 11 JUILLET 2025

Portant publication des résultats du DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CIPM/SIGAM/COKI/2025 DU 16 MAI 2025, (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE DIX (10) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LES LOCALITES DE LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT: BUDGET-MINDEVEL, EXERCICE 2025.

Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;

Par décision N°009/DA/J.04/SIGAM/COKI/SG/2025 du 11 JUILLET 2025, la **STE INTRACO SARL, BP: 1235 GAROUA, TEL: 699 792 252** a été retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **FCFA TTC de SEPT MILLION HUIT CENT DOUZE MILLE QUATRE CENT VINGT (7 812 420)**, pour un délai d'exécution de trois (03) mois.

Ledit Établissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

AMPLIATIONS :

- Préfecture ;
- ARMP/LT ;
- SPM/CP (pour archivage) ;
- Intéresse ;
- Archivage ;
- Affichage ;
- Chrono ;
- Dossier.

KIIKI LE, 11 JUILLET 2025

Le Maire de la commune de KIIKI, Autorité Contractante



Nyam à Mamba Achille
Maire de la Commune de KIIKI